



République Française  
HAUTE-GARONNE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE LAGES  
Séance du 3 juillet 2024**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
Afférents au Conseil Municipal	<b>11</b>
En exercice	<b>11</b>
Nombre de présents	<b>6</b>
Excusés	<b>1</b>
Absents	<b>4</b>

**Date de convocation :** L'an deux mille vingt-quatre,  
28 juin 2024 le trois juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice CREPY, Maire.

**Date d'affichage :**  
10 juillet 2024

**Présents** : Mmes et MM. Fabrice CRÉPY – Magali BONNEFOY – Florence SIORAT - Caroline PERETTI –Valérie DUPUY – Emilie CAZAUX

**Excusé** : Patrick BOURGEOIS

**Procurations** : Patrick BOURGEOIS a donné procuration à Fabrice CREPY

**Absents** : Stéphan POURCET, Maritza PERDRIEL, Stéphane-Jean DUPHLOUX, Marc BÉDÉ

Madame Valérie DUPUY a été nommée secrétaire.

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 5 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.**

## SUJETS SOUMIS A DISCUSSION

### ● **Rénovation de la salle des fêtes communale**

Les travaux vont commencer maintenant que le problème d'électrification est résolu. Il fallait raccorder la mairie à l'électricité suite à la coupure d'une ligne et à l'enlèvement d'un poteau. Florence Siorat est intervenu auprès du président du SDEGH ce qui a permis de débloquent la situation dans un délai rapide. Les réseaux sont souvent des parties compliquées lors de travaux.

Le poteau a été laissé en dépôt au tennis en attendant d'enlever les autres poteaux qui reliaient la ligne. Ces travaux devraient être faits les 9 et 10 juillet.

Les réunions de chantier du jeudi matin se poursuivent. Ce sont des réunions techniques entre l'architecte et les entreprises.

Le 8 juillet l'entreprise de gros œuvre démarre les travaux.

Des barrières de sécurité vont être installées.

L'agent communal, avec l'aide du stagiaire, a déplacé tout le matériel qui était dans la salle des fêtes dans l'Algeco acheté à cet effet.

Les administrés seront sollicités pour renommer le nouveau bâtiment par le biais d'un sondage. Le conseil municipal délibèrera pour le nom.

### ● **Lotissement Communal**

Un lot a été vendu pour un montant de 140 000 €. La collecte des ordures ménagères s'opère dans le lotissement. La Poste réalise désormais la distribution du courrier au porte à porte.

### ● **Groupe Scolaire**

La cinquième classe est maintenue.

Mme Rose-Marie Cerro, directrice, a demandé sa mutation dans une autre école suite « aux difficultés rencontrées face aux agissements d'une poignée de parents d'élèves » (Compte rendu du Conseil d'école). Cela faisait 18 années qu'elle dirigeait et enseignait dans l'école. La municipalité la remercie pour son investissement et son travail durant toutes ces années.

Une nouvelle directrice a été nommée par le Rectorat d'Académie.

La classe « berceau » (enseignant stagiaire) a été supprimée. A la rentrée une enseignante titulaire a été nommée sur le poste.

Arbres et paysages d'Autan est venu contrôler la plantation des haies. Sur les cent plants, seulement deux sont morts. Ce qui montre que la plantation a été bien effectuée.

### ● **Sujets divers**

- **Entretien de la commune** : Terres du Lauragais souhaiterait un rendez-vous pour l'entretien du parc de la gare.
- Le **Dossier TEN** (Territoire Engagé pour la Nature) a été déposé. Il porte sur trois actions :
  - Economie circulaire
  - Ilots de fraîcheur
  - Trame noire
- **L'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne** (AMAP). Laetitia Jacques (agricultrice au Faget) a 10 adhérents dont 5 Saint-Pierrins. Elle en recherche 10 de plus pour l'année 2025.
- **Travaux à l'église**. À la suite du dégât des eaux dans la Chapelle, une visite technique a été organisée et il a été constaté que le toit de la Chapelle est rempli d'aiguilles de cyprès. L'agent municipal n'étant pas habilité à travailler en hauteur. Il a été fait appel à des entreprises extérieures pour effectuer les travaux. Le devis retenu s'élève à 2 680 €. Il comprend un ancrage permanent de sécurité pour les prochains entretiens, le nettoyage de la toiture, l'évacuation des déchets, des remplacements de tuiles et un rapport d'expertise sur l'état de la couverture. L'entreprise peut intervenir le 22 juillet.

**La séance est levée le mercredi 3 juillet 2024 à 22h10.**

**La date du prochain conseil est fixée au mercredi 3 septembre 2024.**

Ont signé les membres présents :

<b>NOMS - PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>	<b>SIGNATURES</b>
CRÉPY Fabrice	Maire	
SIORAT Florence	1 <sup>er</sup> Adjoint	
BONNEFOY Magali	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
POURCET Stephan	Conseiller Municipal	Absent
BÉDÉ Marc	Conseiller Municipal	Absent
BOURGEOIS Patrick	Conseiller Municipal	Absent, procuration donnée à Fabrice CREPY
CAZAUX Émilie	Conseillère Municipale	
DUPHLOUX Stéphane-Jean	Conseiller Municipal	Absent
DUPUY Valérie	Conseillère Municipale	
PERDRIEL Maritza	Conseillère Municipale	Absent
PERETTI Caroline	Conseillère Municipale	